



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Service Nature Agriculture Forêt  
Unité Forêt  
Affaire suivie par :  
Tél :  
Mèl :

Perpignan, le **24 NOV. 2023**

Le Préfet des Pyrénées-Orientales

à

Mesdames et Messieurs les Maires

**Objet :** Prévention des incendies de forêts : sécheresse et risque incendie

Au vu des conditions de sécheresse exceptionnelles que nous subissons actuellement, couplées à des prévisions météorologiques particulièrement défavorables, je vous invite à sensibiliser la population au risque d'incendie de forêt et de végétation exceptionnellement élevé pour la saison et à faire preuve de la plus grande vigilance dans l'usage du feu en milieu naturel.

Cet usage est cadré dans notre département par l'arrêté préfectoral n° DDTM-SEFSR-2019176-0002 du 25 juin 2019 (brûlage des végétaux, allumage et portage du feu dans les zones soumises au code forestier).

Je vous transmets, en complément, une cartographie départementale vous permettant d'évaluer les niveaux d'indice de sécheresse profonde du sol (IS) sur votre territoire (carte actualisée au 21 novembre 2023 (source Météo France). Cet indice est un bon indicateur du niveau de dessiccation et de dépérissement des végétaux ligneux en place (et donc du bois mort inflammable présent).

Je vous remercie de votre implication.

Le Préfet

**Pour le Préfet  
et par délégation,  
le secrétaire général**

**Yohann MARCON**

Indicateur sécheresse profonde des sols (IS) transmis par Météo France le 21 novembre 2023.  
Il participe avec les indicateurs météorologiques (vent, température, hygrométrie) à la caractérisation du risque incendie.  
Il atteint, dans la grande majorité du département, des niveaux élevés à très élevés, rarement atteints à cette période de l'année.

